



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001 219 02332 20230412 VI DEL 2023-032-DE  
Date de réception en préfecture : 17/04/2023

Date de convocation : 5 avril 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-032

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 32

**Objet :** Tarification de l'occupation du domaine public

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, Mme Maïram SY représentée par M. Franck COENNE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Paola LEROY représentée par M Patrick JULISSON, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M Gilles BAYART, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230412-VI-DEL-2023-032-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

VU le Code Général des Collectivités,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2125-1

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 février 1988 relative à la nomenclature des droits de voirie

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2022-116 en date du 7 décembre 2022 relative à la tarification de l'occupation du domaine public

VU l'avis de la Commission Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 3 avril 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la tarification de l'occupation du domaine public pour les travaux concernant le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la gratuité de la redevance de l'occupation du domaine public pour les travaux situés aux adresses suivantes :
  - Bâtiment A : 1 – 3 et 5 Rue Libeccio
  - Bâtiment B : 7 – 9 et 11 Rue Libeccio
  - Bâtiment C : 2 – 4 – 6 – 8 – 10 – 12 – 14 et 16 Rue Alizés
  - Bâtiment D : 2 – 4 – 6 – 8 – 10 et 12 Rue du Mistral
  - Bâtiment E : 4 Square Bora
  - Bâtiment F : 2 Square Bora
  - Bâtiment G : 2 Allée du Tramontane
  - Bâtiment H : 4 Square Hégoa
  - Bâtiment I : 2 Square Hégoa
  - Bâtiment J : 2 Rue de Sirocco
  - Bâtiment K : 4 Square Foehn
  - Bâtiment L : 2 Square Foehn
  - Bâtiment M : 2 Allée du Zéphyr
  
- De fixer cette exonération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Franck MARLIN  
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....1.8.AVR.2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.